



**JUDO
CLUB
DES 2 CAPS
2016**



DOSSIER INSCRIPTION

septembre 2016

Vous avez choisi de nous faire confiance en adhérant à notre club de judo et nous vous en remercions.

Afin de concrétiser cette adhésion nous vous demandons de lire attentivement les différents documents remis, de les compléter, les signer et enfin de les ramener lors des permanences pour les inscriptions au DOJO de Marquise :

- **Le mardi 20 septembre 2016 de 18h30 à 20h**
- **Le Jeudi 22 septembre 2016 de 18h30 à 20h**
- **Le samedi 24 septembre de 10h30 à 12h**

CONTENU DU DOSSIER

- Fiche de renseignements**
- Le règlement intérieur signé** (pratiquant + responsable légal pour les mineurs)
- Formulaire du droit à l'image** (Mineur ou Adulte)
- Autorisation parentale soins pour les mineurs**
- Autorisation (anti-dopage)**
- Fiche tarifs 2016/2017**

A fournir en plus de ce dossier :

- Certificat médical**
le certificat médical de « non contre-indication à la pratique du judo en compétition.
- Passeport sportif**
- 2 enveloppes timbrées avec votre adresse**
- 2 photographies**
- Règlement de la cotisation et de la licence**

Cadre Réserve

DOSSIER COMPLET LE : _____ / _____ / 20 ____

INITIALE :



**JUDO
CLUB
DES 2 CAPS
2016**



FICHE DE RENSEIGNEMENTS

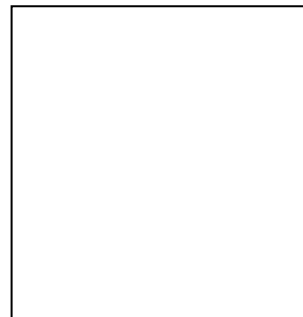
septembre 2016

NOM : _____

Prénom : _____

Date et lieu de naissance : ____ / ____ / ____

à : _____



Pour les mineurs, responsable légal :

Parents Père Mère Autre (Précisez) : _____

Coordonnées

(pour les mineurs, indiquez NOM, prénom et coordonnées du responsable légal coché ci-dessus) :

NOM : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Commune : _____

☎ : _____ ① : _____

Adresse E-mail : _____ @ _____

IMPORTANT : Au cas où vous n'auriez pas d'adresse E-mail, merci de nous fournir 2 enveloppes timbrées et self-adressées.

Votre parcours de judokas :

Vous êtes :

- débutant
 pratiquant Si vous êtes pratiquant, indiquez votre grade : _____
 ceinture noire

Si vous avez fait des compétitions, indiquez votre niveau : _____
(ex : amical, interclubs, départemental ; régional, autres)

Remarques :



JUDO
CLUB
DES 2 CAPS
2016



REGLEMENT INTERIEUR

septembre 2016



Article 1 : l'adhésion au « judo club des 2 Caps » est obligatoirement associée à la souscription d'une licence auprès de la Fédération Française de Judo et Disciplines Associées ainsi qu'au règlement des cotisations.



Article 2 : un certificat médical de moins de deux mois, précisant que l'adhérent ne présente aucune contre-indication à la pratique du judo en compétition est **OBLIGATOIRE**, faute de quoi l'accès au tatami sera refusé.



Article 3 : les parents d'adhérents mineurs de moins de 18 ans doivent prendre connaissance et signer l'autorisation parentale remise à l'inscription.



Article 4 : prise en charge des élèves

Pour les élèves mineurs le responsable doit s'assurer de la présence du Professeur et lui remettre l'enfant dans l'enceinte du Dojo. Les parents sont responsables de l'enfant jusqu'à l'arrivée du Professeur sur le tatami. A la fin du cours le responsable le récupère auprès du Professeur dans l'enceinte du Dojo. La responsabilité de l'Association s'arrête à la fin du cours. Les pratiquants se doivent d'arriver à l'heure au cours et ne peuvent le quitter sans autorisation. Les parents dégagent la responsabilité de l'Association pour les enfants venant seuls aux activités. En cas de problème survenu lors du trajet elle ne saurait être tenue pour responsable.

Important : en cas de perte de l'autorité parentale d'un des parents, cette situation doit être signalée par écrit avec copie du jugement au président du club.



Article 5 : Pour assurer un meilleur déroulement des cours et ne pas déconcentrer les pratiquants, il est demandé aux parents de ne pas assister aux cours (sauf autorisation du professeur). Les parents autorisés doivent faire le silence et ne pas intervenir.



Article 6 : l'adhésion au club est ferme et définitive pour la saison sportive, aucun remboursement ne sera effectué. Toutefois, en cas de force majeure (accidents, contre indication après inscription), une demande de remboursement par écrit, motivée devra être adressée au Président du club. Toutefois, la quotité remboursable sera en fonction de la période passée au club, hors coût de la licence (non remboursable).

Article 7 : le Dojo est un espace mis à la disposition des adhérents à titre gratuit pour la pratique du judo. Ils sont tenus de se conformer au règlement Municipal d'utilisation et aux prescriptions en matière de sécurité.



Article 8 : Les pratiquants doivent avoir une tenue propre, ils circulent en dehors du tatami avec des « Zooris » ou claquettes. Les ongles pieds et mains sont coupés courts, les cheveux longs sont attachés avec des élastiques. Le T-shirt est interdit sous la veste de kimono pour les garçons mais obligatoire pour les filles.

Article 9 : Assiduité, volonté de perfectionnement, persévérance et participation aux compétitions et manifestations diverses dans l'attribution des grades.



Article 10 : Le judoka licencié au Judo club des 2 Caps s'engage à respecter le code du sportif édicté par le Ministère de la jeunesse et des Sports : se conformer aux règles du jeu- respecter les décisions de l'arbitre- respecter adversaires et partenaires- refuser toute forme de violence et de tricherie- être maître de soi en toute circonstance- être loyal dans le sport et dans la vie- être exemplaire, tolérant et généreux.

Article 11 : avoir l'esprit du judo sera notamment de respecter ce règlement. En cas de manquement grave le comité directeur se réserve le droit de prononcer l'exclusion de l'adhérent.

Pris connaissance, le ___ / ___ / 20___ **Signature** précédée de la mention « lu et approuvé »

JUDO CLUB DES 2 CAPS – Adresse 62250 MARQUISE

<http://www.judo-des-2-caps.com> – judodes2caps@gmail.com

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et du décret du 16 août 1901 - Club affilié à la Fédération Française de Judo



**JUDO
CLUB
DES 2 CAPS
2016**



DROIT A L'IMAGE
Mineur
septembre 2016

Je soussigné (e) :

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Agissant en qualité de :

Père Mère Tuteur

(Cochez votre choix **ET** rayez la mention inutile)

Autorise par la présente le **Judo Club des 2 Caps**

N'autorise pas le **Judo Club des 2 Caps**

à utiliser l'image de (nom et prénom de l'enfant) _____

sur support photographique, vidéo et informatique, à l'usage de la promotion des activités de l'association nommée ci-dessus.

Cette autorisation est valable :

- pour l'édition de documents de nature pédagogique
- pour la publication sur le site internet du club
- pour la réalisation de films et leur diffusion sur support DVD

Fait à _____ le ____ / ____ / ____

Signature du responsable légal de l'enfant
précédée de la mention « lu et approuvé »



**JUDO
CLUB
DES 2 CAPS
2016**



DROIT A L'IMAGE
Adulte
septembre 2016

Je soussigné (e) :

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Commune : _____

(Cochez votre choix **ET** rayez la mention inutile)

- Autorise par la présente le **Judo Club des 2 Caps**
- N'autorise pas le **Judo Club des 2 Caps**

à utiliser mon image sur support photographique, vidéo et informatique, à l'usage de la promotion des activités de l'association nommée ci-dessus.

Cette autorisation est valable :

- pour l'édition de documents de nature pédagogique
- pour la publication sur le site internet du club
- pour la réalisation de films et leur diffusion sur support DVD

Fait à _____ le ____ / ____ / ____

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »



**JUDO
CLUB
DES 2 CAPS
2016**



AUTORISATION PARENTALE SOIN

septembre 2016

RAPPEL CERTIFICAT MEDICAL

Pour valider toute inscription, ne pas oublier
le certificat médical de « non contre-indication à la pratique du judo en compétition.
Veiller à ce que le médecin fasse bien figurer cette mention sur le certificat).

Je soussigné (e) :

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Agissant en qualité de :

Père Mère Tuteur

de (nom et prénom de l'enfant) _____

Autorise par la présente les responsables de l'association « **Judo Club des 2 Caps** » à faire appel à tous les services médicaux nécessaires en cas d'urgence. J'autorise les autorités médicales à prendre les mesures d'urgence que l'état de santé de mon enfant nécessiterait.

Dans tous les cas, je serai averti par les responsables de l'association « **Judo Club des 2 Caps** ».

Je souhaite préciser les renseignements suivants :

Groupe sanguin : _____

Allergies : _____

Traitement : _____

Personnes à joindre en cas d'urgence :

Nom Prénom : _____ ☎ _____

Nom Prénom : _____ ☎ _____

Fait à _____

le ____ / ____ / ____

Signature du responsable légal de l'enfant

**PRÉLÈVEMENT NÉCESSITANT UNE TECHNIQUE INVASIVE LORS D'UN CONTRÔLE ANTIDOPAGE
CONCERNANT LES MINEURS OU LES MAJEURS PROTÉGÉS**

AUTORISATION PARENTALE

En application de l'article R. 232-52 du code du sport

ABSENCE DE SIGNATURE DE L'AUTORISATION PARENTALE

(Article R. 232-52 du code du sport - dernière phrase)

Je soussigné(e) (Nom Prénom) :

Agissant en qualité de père, mère ou **représentant légal de l'enfant mineur ou du majeur protégé** :
(Nom Prénom de l'enfant)

Autorise tout préleveur, agréé par l'Agence Française de lutte contre le dopage ou missionné par la fédération internationale, dûment mandaté à cet effet, à procéder à tout prélèvement nécessitant une technique invasive (prise de sang, prélèvement de phanères) lors d'un contrôle antidopage sur l'enfant mineur ou le majeur protégé :
(Nom et Prénom de l'enfant) :

Ce document devra être présenté au préleveur lors d'un contrôle antidopage invasif.

Fait àle

Signature :

NB : Un contrôle antidopage peut avoir lieu en compétition ou hors compétition.

Je soussigné(e) (Nom Prénom) :

Agissant en qualité de père, mère ou **représentant légal de l'enfant mineur ou du majeur protégé** :
(Nom Prénom de l'enfant)

Reconnait avoir pris connaissance que l'absence d'autorisation parentale dans le dossier de mon fils - ma fille, lors d'un contrôle antidopage invasif, est constitutif d'un refus de se soumettre à ce contrôle et est susceptible d'entraîner des sanctions disciplinaires à son égard.

Fait àle

Signature :

Article R. 232-52 du code du sport (in fine) :

Si le sportif contrôlé est un mineur ou un majeur protégé, tout prélèvement nécessitant une technique invasive, notamment un prélèvement de sang, ne peut être effectué qu'au vu d'une autorisation écrite de la ou des personnes investies de l'autorité parentale ou du représentant légal de l'intéressé remise lors de la prise ou du renouvellement de la licence. L'absence d'autorisation est constitutive d'un refus de se soumettre aux mesures de contrôle.



**JUDO
CLUB
DES 2 CAPS
2016**



TARIFS 2016/2017

septembre 2016

➤ PASSEPORT :

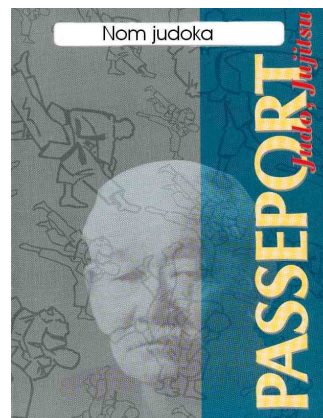
Le passeport sportif « judo » est obligatoire (sauf Baby et éveil judo) pour l'ensemble des pratiquants.

Il est témoin de votre progression notamment pour l'officialisation de vos « grades », de votre participation aux différentes manifestations organisées par la Fédération Française de Judo, de votre implication dans la vie de votre club (titre d'arbitre de club, commissaire sportif de club, assistant club)

A ce titre nous vous demandons de bien nous fournir avec le dossier d'inscription :

- une photo d'identité récente
- un règlement de **8 Euros** (chèque libellé à l'ordre du judo club des 2 Caps)

Aucun passage de grades ne peut avoir lieu sans ce précieux sésame.
Une seule commande de passeport sera effectuée.



➤ LICENCE 2016 / 2017 :

Pour vous, c'est :

- la certitude de pratiquer le judo dans d'excellentes conditions dans les clubs,
- l'assurance d'être couvert en cas de blessure,
- la possibilité de bénéficier d'une assistance (juridique, scolaire...).

Le coût de la licence est de 37 € pour la saison 2016/2017 et est intégralement reversé à la FFJDA

➤ TARIFS DES COURS 2016 / 2017

Ci-dessous, le tableau avec par discipline, la tarification applicable pour 1 personne ou pour plusieurs licenciés d'une même famille (lien de parenté directe et même adresse).
Dans le cas des familles, la remise n'est pas applicable à la licence et au passeport, le cas échéant.

	1ère personne	2ème personne Remise de 20 %	3ème personne Remise de 30 %	4ème personne Remise de 40 %	5ème personne et au-delà Remise de 50 %
Taïso	90 €	72 €	63 €	54 €	45 €
Judo enfants (2005 et après)	90 €	72 €	63 €	72 €	45 €
Judo ados et adultes (2004 et avant)	120 €	96 €	84 €	72 €	60 €

Les bulletins de cotisation seront établis sur place à la remise du dossier complet ET du règlement.

Les modes de règlements acceptés sont :

- Chèques (possibilité de faire jusqu'à 3 chèques)
- Bons sports
- Tickets loisirs Jeunes (CAF)
- Chèques vacances

JUDO CLUB DES 2 CAPS – Adresse 62250 MARQUISE

<http://www.judo-des-2-caps.com> – judodes2caps@gmail.com

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et du décret du 16 août 1901 - Club affilié à la Fédération Française de Judo